
Tobias Scheunchen. *Cosmology, Law, and Elites in Late Antiquity: Marriage and Slavery in Zoroastrianism, Eastern Christianity, and Islam*

Christelle Jullien



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/abstractairanica/52050>

DOI : [10.4000/abstractairanica.52050](https://doi.org/10.4000/abstractairanica.52050)

ISSN : 1961-960X

Éditeur :

Éditions de l'IFRI, CNRS (UMR 7528 Mondes iraniens et indiens)

Référence électronique

Christelle Jullien, « Tobias Scheunchen. *Cosmology, Law, and Elites in Late Antiquity: Marriage and Slavery in Zoroastrianism, Eastern Christianity, and Islam* », *Abstracta Iranica* [En ligne], Volume 42-43 | 2021, document 1, mis en ligne le 30 décembre 2020, consulté le 30 avril 2024. URL : <http://journals.openedition.org/abstractairanica/52050> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abstractairanica.52050>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Tobias Scheunchen. *Cosmology, Law, and Elites in Late Antiquity: Marriage and Slavery in Zoroastrianism, Eastern Christianity, and Islam*

Christelle Jullien

RÉFÉRENCE

Tobias Scheunchen. *Cosmology, Law, and Elites in Late Antiquity: Marriage and Slavery in Zoroastrianism, Eastern Christianity, and Islam*. (*Arbeitsmaterialien zum Orient* 32), Baden-Baden : Ergon Verlag, 2019, ISBN : 9783956504679

- 1 Cet ouvrage est le fruit d'une thèse de doctorat soutenue à l'Université américaine de Beyrouth en 2017. Il traite du thème des pratiques matrimoniales et de l'esclavage dans l'Antiquité tardive et durant le Haut Moyen Âge, à travers une approche comparatiste entre milieux culturels mazdéen, syriaque oriental et islamique. L'A. exploite la documentation juridique des traditions de ces trois religions, et s'interroge sur l'influence des images, des symboles et des modèles véhiculés par la cosmologie sur les élites, et leur impact dans la pérennisation et la persistance de pratiques sociales, au-delà d'éventuels emprunts. Il montre comment ces coutumes coïncidèrent parfois avec le discours et les objectifs politiques des autorités civiles et des élites. Après une très courte introduction (I-6 p.) et une présentation sommaire des principales communautés concernées (II-p. 7-16), la documentation à l'étude est présentée et brièvement commentée (III-p. 17-28), suivie de considérations méthodologiques et bibliographiques sur l'approche des différents systèmes juridiques, les pratiques législatives, les modalités d'application, et l'exploitation critique de ce corpus en vue d'une histoire des idées (IV-p. 29-32 et V-p. 33-40).

- 2 Deux parties composent le corps de l'ouvrage : les pratiques matrimoniales (VI- p. 41-90) et les pratiques esclavagistes (VII-p. 91-114). La première est elle-même traitée par tradition culturelle : d'abord la loi sassanide qui catégorise quatre différents types de mariage (plein, secondaire ou auxiliaire, de consensus, temporaire) et envisage aussi des formes intermédiaires et de substitution ; le mariage *xwēdōdah*, "au plus proche", est aussi présenté. Puis viennent les réglementations des corpus législatifs ecclésiastiques au sein de l'Église de Perse : l'A. expose la problématique en soulignant les discussions qui eurent lieu en interne au sein de la communauté chrétienne syro-orientale à propos des unions avec des étrangers/ères et sur la question du divorce. La source principale en la matière reste le traité de droit ecclésiastique composé par ʾIšōʿbuxt au VIII^e siècle. Sont également abordés les assouplissements promulgués par les synodes d'Acace en 486 et de son successeur Babīy en 497, probablement sous l'influence d'un processus d'acculturation des populations chrétiennes. Cet impact des coutumes mazdéennes sur la conduite notamment matrimoniale des chrétiens, et la condamnation du célibat par les Perses, avaient en effet conduit ces deux primats – d'origine perse, notons-le – à autoriser le mariage des prêtres. Mār Abba (catholicos de 540 à 552) devait mettre fin à ces aménagements disciplinaires en revenant à la tradition ascétique du célibat sacerdotal. Soulignons que ces questions maritales sont récurrentes dans les débats des synodes ultérieurs une cinquantaine d'années après le synode de 544 par exemple, les prêtres, diacres et clercs prenaient encore épouses puisqu'un article (canon 23) évoque une controverse au sujet des femmes répudiées ou délaissées pour adultère. En dernier lieu, l'A. présente la loi islamique ancienne avec ses conditions de contraction des mariages, les interdits, les différentes catégories (avec ou sans consentement, gardien légal, délais, dot, etc.).
- 3 La deuxième partie est dévolue à l'esclavage et sa pratique dans les trois traditions. La traite et le commerce des esclaves, hommes, femmes et enfants, et les conditions de leur libération sont abordés sous l'angle du droit sassanide qui les considère comme des biens et une propriété légale. Dans un second temps, l'A. présente un état de la question au sein des communautés chrétiennes syriaques de l'empire perse, en esquissant leur statut légal (possession, libération). Enfin, il avance les arguments justifiant l'esclavage dans la loi islamique, les contraintes de leur condition, et l'évolution de leur statut vers un système de clientélisme.
- 4 Une conclusion (VIII-p. 115-120), une bibliographie thématifiée et des indices viennent clore cette réflexion qui fait un point comparatif bien intéressant sur le sujet. À noter sur ces questions l'intérêt du corpus de lois du métropolitain syriaque oriental de Nisibe ʾAbdīšōʿ Bar Brikha dont une édition vient d'être proposée par H. Kaufhold, *Ebedjesus von Nisibis "Ordo iudiciorum ecclesiasticorum": Eine Zusammenstellung der kirchlichen Rechtsbestimmungen der ostsyrischen Kirche im 14. Jahrhundert*, (Eichstätter Beiträge zum Christlichen Orient 7), Wiesbaden, 2019.

AUTEURS

CHRISTELLE JULLIEN

CNRS, CeRMI, Paris